LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1002 avenue de Tarentaise
BP 60
73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

Tél : 04 79 55 40 27
contact@versantsdaime.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE

Accusé de réception en préfecture
073-247300817-20250910-DEL2025-111-DE
Date de télétransmission : 11/09/2025
Date de réception préfecture : 11/09/2025

N° 2025-111

TARIFICATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS

L'an deux mil vingt-cinq le 10 septembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le trois septembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :
Mmes ASTIER Fabienne, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, GIROD-GEDDA Isabelle, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle
MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, VIBERT Christian.
Absents excusés :
Mmes BERARD Patricia (donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse (donne pouvoir à M. Bernard HANRARD)
MM BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE), BROCHE Richard (donne pouvoir à Mme Isabelle GIROD-GEDDA), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à M. Didier FAVRE), URBAIN Xavier, VILLIBORD Guillaume.
Absente :
Mme MARTINOD Marie.

En exercice : 27	Présents : 18	Absents : 9	dont pouvoirs : 5

Le Président rappelle au Conseil communautaire que des structures privées (entreprises, Office de Tourisme, associations hors territoire) demandent la mise à disposition de certains équipements intercommunaux pour la tenue de leurs évènements.
La mise à disposition des équipements publics pour des usages privés et/ou rémunérés doit être autorisée par le Conseil Communautaire, celle-ci concerne l'utilisation du site concerné ainsi que l'installation de matériel (barnums, chapiteaux…).
Une délibération 2019-078 en date du 12 juin 2019 a été prise afin d'organiser la mise à disposition et de fixer des tarifs d'occupation.
Il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération qui annule et remplace la précédente afin de mettre à jour les conditions d'utilisation et les sites concernés.

La mise à disposition de l'équipement est possible pour les demandes privées ou assimilées sur demande faite auprès de la Communauté de communes et sans perturbation des activités existantes sur le site.

La mise à disposition des équipements sportifs et de loisirs se fait dans les conditions suivantes :

- Remise d'un trousseau de clef s'il y a lieu
- Signature d'une convention de mise à disposition et d'occupation du domaine public
- Tarifs :
  - 300 € pour la demi-journée (4 heures)
  - 500 € pour la journée

Ces tarifs ne s'appliquent pas aux évènements gratuits ouvert au public, organisés par l'Office de Tourisme.

Ces dispositions sont valables pour les équipements suivants :

- Stade Jean Claude Rocca
- Espace Albert Perrot
- Base de loisirs des Versants d'Aime
- Gymnase des Versants d'Aime
- Voie verte
- Toute salle ou équipement des Versants d'Aime (Cali'son,, Maison des arts, etc...)

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE les conditions de mises à disposition et de tarification des équipements sportifs et de loisirs.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces issues de la présente délibération.

FAIT ET DELIBÉRÉ LE 10 SEPTEMBRE 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Michel GOSTOLI

Le Président
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX